

Les certifications délivrées par les universités de la Région Nord-Pas de Calais

Dans un cadre concerté, l'ensemble des 6 universités de la région Nord-Pas de Calais, a mis en place un dispositif commun pour favoriser l'accès à la validation des acquis de l'expérience.

De la licence au master, l'ensemble de leur offre de formation peut faire l'objet d'une VAE. Sont également accessibles les DUT, les DEUST et les diplômes d'Université (DU).



➔ Métiers pour lesquels il existe des diplômes accessibles par la VAE

- ➔ INGÉNIEURS ET CADRES DE L'INDUSTRIE, DU BTP, ET DES SERVICES
- ➔ MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ➔ MÉTIERS DU DROIT
- ➔ MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE
- ➔ MÉTIERS DE LA BANQUE, DES ASSURANCES ET DE L'IMMOBILIER
- ➔ MÉTIERS DU SECRÉTARIAT, DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
- ➔ MÉTIERS DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
- ➔ MÉTIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE
- ➔ MÉTIERS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DE L'ALIMENTATION
- ➔ MÉTIERS DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
- ➔ MÉTIERS DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE
- ➔ MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

La VAE en 4 étapes



S'informer et engager la démarche

Pour se renseigner, le candidat doit prendre rendez-vous dans un des centres de validation. Un entretien est systématiquement proposé au candidat avec un conseiller en formation, afin de lui expliquer la procédure et de définir le diplôme à valider, en fonction de l'expérience et du projet. Un pré-dossier est alors remis au candidat.

Ce pré-dossier est examiné par l'équipe dont fait partie l'enseignant expert du domaine. Si l'avis est positif, le candidat peut décider d'engager la démarche VAE. Il doit alors s'inscrire et élaborer le dossier VAE qu'il présentera au jury final avec lequel il aura un entretien.



Monter son dossier

Cœur de la démarche, l'accompagnement permet au candidat d'élaborer son dossier dans les meilleures conditions, en valorisant son parcours et en cernant au plus près les attentes du jury.

Il est réalisé par un binôme conseiller VAE et enseignant référent du domaine. Il s'organise au travers d'entretiens individuels et de séances de travail guidé dont le rythme et la durée tiennent compte des disponibilités du candidat.

Dans le dossier, les accompagnateurs aident le candidat à analyser, à structurer les missions exercées et compétences développées afin de les mettre en lien avec le diplôme visé.

Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.



Valider son expérience

Le dossier abouti, le jury peut être convoqué.

Ce jury de validation, nommé par le Président de l'Université, étudiera le dossier du candidat et s'entretiendra avec lui. Il est constitué d'enseignants (dont l'enseignant expert qui a participé à l'élaboration du dossier), d'au moins un représentant du métier concerné et de l'accompagnateur du candidat. Ce jury est spécifique à chaque candidat et peut se mettre en place tout au long de l'année.

Le jury peut accorder la validation totale du diplôme visé ou la validation partielle.



Poursuivre le projet

→ En cas de validation totale, le diplôme sera délivré par l'Université.

→ En cas de validation partielle, il peut être demandé au candidat un travail complémentaire qui peut prendre différentes formes.

L'enseignant expert et le conseiller VAE sont chargés de la mise en œuvre des décisions du jury et ils accompagnent le candidat jusqu'à la validation totale.

Durée du parcours :

- La durée moyenne du parcours est de 6 mois.
- Cette durée varie selon la motivation personnelle du candidat et l'organisation des jurys.

■ Centre de Validation de l'Université d'Artois
SEPIA – Centre VAE
9 rue du temple - BP 665
62030 Arras Cedex
Tél : 03 21 60 37 07
Mel : vae@univ-artois.fr

■ Centre de Validation Lille 1
SUDES – Cité Scientifique
Boulevard Paul Langevin
59655 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 43 67 17
Mel : vae@univ-lille1.fr

■ Centre de Validation Lille 2
SFP – Lille 2
1, rue du Professeur Laguesse
59000 Lille
Tél : 03 20 62 15 56
Mel : vae@univ-lille2.fr

■ Centre de Validation Lille 3
SUVAC – Lille 3
Domaine Universitaire
du Pont de Bois
Rue du Barreau - BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél : 03 20 41 66 35
Mel : vae@univ-lille3.fr

■ Centre de Validation Littoral
CUEEP Littoral – Centre VAE
Centre universitaire
de la Mi-voix
rue Ferdinand Buisson
BP 653
62228 Calais cedex
Tél secrétariat :
03 21 46 55 39
Mel : vae@univ-littoral.fr

■ Centre de Validation Valenciennes
CEPPES – Option+
Rue du Faubourg de Paris
59313 Valenciennes Cedex 9
Tél : 03 27 51 77 83
Mel : vae@univ-valenciennes.fr

Sites utiles :
Pour plus d'informations sur la VAE
et les diplômes :
www.vae-npdc.fr
www.univ-npdc.org
www.univ-artois.fr
www.univ-lille1.fr
www.univ-lille2.fr
www.univ-lille3.fr
www.univ-littoral.fr
www.univ-valenciennes.fr

CONTACT

DURÉE
DU PARCOURS :
DE 6 MOIS À 1 AN

